



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

REUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingtième session) et du
Comité financier (cent soixante-quatrième session)**

Rome, 7 novembre 2016

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE LA FAO EN
MATIÈRE DE PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Marcela Villarreal

Directrice de la

Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC)

Tél.: +39 06570 52346

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr854

I. Contexte

1. La Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé (la Stratégie), approuvée par le Conseil de la FAO à sa cent quarante-sixième session (2013)¹, encadre la collaboration entre l'Organisation et le secteur privé. La Stratégie fournit un ensemble d'outils visant à guider le personnel de la FAO dans la mise en place de partenariats efficaces à l'appui des objectifs stratégiques (OS) de l'Organisation.
2. Les objectifs de développement durable (ODD) encouragent la constitution de partenariats efficaces dans les sphères publique et publique-privée, et dans la société civile, en vue de renforcer les actions propres à la réalisation de ces objectifs. La FAO est l'organisme responsable du suivi de 21 indicateurs mondiaux, relevant de six objectifs, et contribue de manière importante à quatre autres indicateurs.
3. Les entreprises du secteur privé, par le biais d'investissements responsables et de la mise en œuvre de modèles opérationnels inclusifs peuvent contribuer à la réalisation des priorités définies dans le Programme de développement à l'horizon 2030 dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture durable, la nutrition, l'énergie durable, les infrastructures, les transports ainsi que les technologies de l'information et les communications.
4. Dans ce cadre, la FAO renforce l'application des stratégies approuvées en 2013, qui définissent les mécanismes de collaboration de l'Organisation avec des acteurs non étatiques (du secteur privé et de la société civile) et contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, tout en rattachant les activités de la FAO à l'ODD 17 *Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat*.
5. Les ODD encouragent la formation de plateformes à parties prenantes multiples, destinées à favoriser les débats et la transposition des politiques mondiales en programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté. La FAO a relevé ce défi par une série d'initiatives de collaboration avec les secteurs public et privé (gouvernements, organismes privés et organisations de la société civile) qui travaillent ensemble dans différents domaines d'activités de l'Organisation.
6. Les conférences régionales qui se sont tenues en 2016, auxquelles ont participé des organismes du secteur privé et de la société civile, ont souligné la contribution des partenariats – et notamment des partenariats public-privé (PPP) – aux travaux de la FAO, en particulier dans le cadre du Programme de développement à l'horizon 2030.
7. Des mécanismes institutionnels ont été mis en œuvre pour garantir la neutralité de l'Organisation et une approche décentralisée lors de la mise en œuvre de la Stratégie, tandis que sont affirmées et valorisées les caractéristiques fondamentales de la FAO, notamment: i) le fait qu'elle offre aux États Membres un espace de dialogue neutre à l'appui de la prise de décisions et ii) les activités de l'Organisation en matière de connaissances fondées sur des éléments concrets, et la diffusion de celles-ci.
8. La réunion conjointe du Comité du programme et du Comité financier tenue le 4 novembre 2015² s'est félicitée des progrès réalisés dans le cadre des deux stratégies (secteur privé et organisations de la société civile), en particulier le travail visant à encourager l'application et la divulgation des Directives volontaires existantes. De même, la réunion conjointe a souligné que les partenariats sont importants pour appuyer les objectifs stratégiques, établir des liens et augmenter l'efficacité de la FAO, sous réserve de prendre les dispositions nécessaires pour évaluer les risques et maintenir la neutralité de l'Organisation.
9. Les partenariats stratégiques ont joué un rôle fondamental en 2016 et devraient se traduire par de nouvelles réalisations et des retombées positives dans la mesure où ils continueront à soutenir l'application du Programme de travail et budget pour 2016-2017. **Depuis**

¹ CL 146/REP paragraphe 14.

² CL 153/8 paragraphe 7.

l'approbation des stratégies, la FAO a noué plus de 100 partenariats stratégiques³ avec des acteurs non étatiques, dont 35 pour cent sont des organismes du secteur privé.

10. Pendant l'année écoulée, les efforts ont été concentrés sur l'approfondissement, la reproduction et l'élargissement des partenariats existants, tout en appuyant la mise en œuvre des plans d'activités des divers accords de collaboration officiels en vigueur. De nouveaux partenariats ont toutefois vu le jour, caractérisés par un niveau stratégique élevé et une vaste portée régionale. Des accords de collaboration ont également été conclus localement avec le secteur privé, au niveau des bureaux décentralisés de la FAO, sur des aspects tels que la résilience accrue des communautés, l'accès des femmes au crédit et la réduction des gaspillages le long de la chaîne agroalimentaire.

11. De manière générale, la mise en œuvre des stratégies (secteur privé et organisations de la société civile) progresse concrètement et au rythme souhaité. Leur application contribue activement à l'exécution du PTB, renforce les capacités d'action et améliore la coordination entre les divers acteurs qui œuvrent sur le terrain.

12. Grâce aux activités déployées par des partenaires du secteur privé et des organisations de la société civile, comme la Fondation Kuehne, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Action Aid International (AAI), la FAO a augmenté sa capacité d'intervention logistique dans les situations d'urgence.

13. Par ailleurs, avec l'aide de la Fondation Rabobank, de l'Institut Boulder de microfinance et d'autres organismes, la FAO a renforcé ses capacités en vue d'offrir aux petits agriculteurs et aux moyennes entreprises en milieu rural des instruments financiers reposant sur des solutions techniques améliorées.

14. De même, la collaboration avec le Groupe TRAGSA et avec Google a permis d'appuyer les activités des unités techniques de la pêche et des forêts sur des questions spécifiques, liées à la mise en œuvre de L'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port, destinées à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que des travaux de cartographie à l'appui de la gestion et de l'aménagement des ressources naturelles, grâce entre autres à l'utilisation d'images satellitaires à haute résolution.

II. Les partenariats dans le contexte du Programme de travail et budget de la FAO

15. Le Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015 décrit le rôle de la Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC) qui est l'une des unités responsables de la réalisation de l'Objectif fonctionnel 8, relatif au plaidoyer⁴, à l'aune duquel sont évalués les résultats des activités de l'Organisation qui ont trait aux partenariats, au développement institutionnel et au renforcement des capacités, à la communication, à la mobilisation de ressources et à la coopération Sud-Sud.

16. Ce Rapport montre que l'exercice biennal 2014-2015 a été satisfaisant en ce qui concerne les activités de partenariat et de plaidoyer, le renforcement des capacités et la réalisation des cibles de l'Objectif fonctionnel 8, les résultats prévus ayant même été dépassés pour certaines d'entre elles⁵.

17. Compte tenu de la contribution importante des stratégies à la réalisation des objectifs stratégiques, la FAO a poursuivi et intensifié ses efforts en 2016, afin de les incorporer dans tous les mécanismes de travail de l'Organisation.

³ La liste complète des partenariats avec le secteur privé, y compris leur lien avec les OS et des informations sur leur état d'avancement, est disponible à l'adresse <http://www.fao.org/partnerships/fr/>.

⁴ C 2017/8 paragraphes 245 et 246.

⁵ C 2017/8 paragraphes 248 et 249.

III. Favoriser et établir des partenariats stratégiques

A. Faciliter le renforcement des capacités

18. Dans sa phase actuelle, la mise en œuvre de la Stratégie en matière de partenariats avec le secteur privé met l'accent sur l'exécution des accords existants et/ou sur un élargissement au cas par cas. De même, au sein des bureaux décentralisés, la FAO a poursuivi le renforcement des capacités techniques qui leur permettent de définir des partenariats avec les pays, en appui aux initiatives régionales et aux activités que les gouvernements inscrivent dans les cadres de programmation par pays (CPP).

19. Par ailleurs, durant ces dernières années, la mise en œuvre de la Stratégie a permis aux bureaux décentralisés d'intensifier de manière considérable le dialogue et la collaboration avec le secteur privé dans plusieurs domaines: i) la collaboration axée sur des initiatives concrètes; ii) la sensibilisation au mandat de la FAO et une présence accrue de la FAO dans les enceintes du secteur privé ; iii) l'échange de connaissances et de capacités techniques.

20. Au niveau régional, sous-régional et national, le dialogue et la collaboration avec le secteur privé ont été centrés sur divers domaines relevant du mandat de la FAO, notamment l'agriculture familiale, les sols et les légumineuses (dans le contexte des années internationales qui leur ont été consacrées), les systèmes alimentaires durables, y compris la réduction des pertes et des gaspillages alimentaires et la diffusion des instruments du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

21. Assurer une application cohérente de la Stratégie dans les bureaux décentralisés continue d'être une priorité pour l'Organisation. À cet effet, dans le cadre des activités de renforcement des capacités techniques au Siège et dans les bureaux décentralisés, la FAO a promu l'usage d'outils d'apprentissage électronique qui familiarisent le personnel avec les mécanismes dont se sert la FAO pour établir des partenariats avec divers types d'organismes non étatiques, les principaux domaines d'activités, ainsi que les processus relatifs à l'évaluation des risques, à la présélection et à l'approbation des partenariats. En outre, des activités de renforcement des capacités (en mode présentiel) ont été promues en collaboration avec d'importantes institutions de formation comme le Leadership Programme du Collège de l'Université de Boston.

B. Renforcement de la gestion des risques dans le cadre des partenariats avec le secteur privé

22. La Stratégie comporte un mécanisme de gestion des risques⁶, qui est utilisé pour évaluer les propositions de partenariats. Pendant l'année écoulée, la base de données sur les acteurs non étatiques a été mise à jour et de nouveaux outils informatiques ont été introduits en vue d'analyser plus à fond quels sont, parmi les partenaires potentiels de la FAO, ceux qui peuvent contribuer le plus à la réalisation des objectifs stratégiques.

23. Cette analyse se fonde sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et tient compte de considérations liées aux droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement, à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail, à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

24. De même cette analyse aborde les facteurs de risque définis dans les Principes et lignes directrices de la FAO concernant la coopération avec le secteur privé, approuvés en 2000 et renouvelés en 2015, qui sont annexés à la Stratégie et constituent un guide détaillé sur la gestion des partenariats avec le secteur privé. Cette révision inclut les Principes du CSA en matière d'investissements agricoles responsables et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers.

⁶ Voir le chapitre VI. *Gestion des risques de la FAO* de la Stratégie, disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/me894f.pdf>.

25. Les activités de la FAO en matière de gestion des risques visent à définir ou à réviser les modalités de participation de l'Organisation à des réunions du secteur privé et vice-versa. Les activités ayant pour but de lier le système de suivi et de surveillance des partenariats aux mécanismes d'information et d'établissement de rapports institutionnels ainsi qu'aux outils de gestion de projets utilisés dans le contexte de la planification axée sur les résultats de l'Organisation ont été poursuivies.

26. Par ailleurs, grâce à de nouveaux mécanismes, le suivi des partenariats stratégiques fait maintenant partie intégrante des rapports relatifs aux cadres de programmation par pays (CPP), qui rendent compte des résultats des partenariats dans le cadre du réseau d'information des bureaux de pays (COIN).

IV. Les partenariats de la FAO avec le secteur privé

A. Approche de la FAO en 2016

27. Conformément aux orientations du PTB pour 2016-2017, l'Organisation a surtout veillé à consolider les partenariats existants et donc à appuyer la mise en œuvre des plans d'activités relatifs aux dispositifs officiels de collaboration déjà en vigueur. En même temps, l'Organisation a ménagé de nouvelles possibilités de partenariats stratégiques avec certains grands noms du secteur privé, tels que Google, la Fondation Rockefeller, le Groupe TRAGSA, Autogrill, et avec des entreprises privées locales, liées au réseau des bureaux décentralisés et susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs des cadres de programmation par pays. Les domaines de travail dans lesquels le secteur privé a le plus appuyé les objectifs stratégiques de la FAO sont les suivants:

- a) élaboration d'instruments financiers et de mécanismes d'investissement à l'appui des petits agriculteurs, en particulier les coopératives agricoles, avec la participation des femmes (Fondation Rabobank, Crédit Agricole, MasterCard)
- b) amélioration de la chaîne de valeur en vue de garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires (Mars)
- c) accès aux marchés pour les produits de l'agriculture familiale (Autogrill)
- d) amélioration de la chaîne de valeur des ressources naturelles (Ikea)
- e) logistique dans les situations d'urgence et renforcement de la résilience (Fondation Kuehne)
- f) renforcement des capacités techniques des gouvernements et de la FAO appliquées au suivi des forêts et de la pêche (Google)

28. Ces partenariats ont donc inclus des activités conjointes visant à augmenter la capacité technique de la FAO dans des domaines tels que: i) la mobilisation de ressources financières et humaines, et de biens et services, ii) la formation de spécialistes de la FAO, iii) l'intégration d'experts du secteur privé dans des équipes multidisciplinaires de la FAO pour des travaux spécifiques, iv) la participation d'experts du secteur privé à des consultations sur les politiques dans des secteurs déterminés.

29. Lors de la création de ces partenariats, la FAO a veillé à respecter un équilibre régional. Les initiatives de collaboration et/ou les projets exécutés avec nos partenaires englobent toutes les régions et apportent un soutien total au Cadre stratégique de la FAO, au sens où ils sont directement reliés aux cadres stratégiques par pays et aux initiatives régionales, dont ils appuient la mise en œuvre.

30. Conformément au PTB pour 2016-2017, l'accent a été mis sur la promotion des processus d'application d'instruments mondiaux tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, les Principes pour un investissement responsable

dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (du CSA), avec d'importantes entreprises du secteur privé.

31. Ces travaux ont encouragé certaines entreprises, comme Rabobank, à adopter les Directives volontaires sur les régimes fonciers. Les Principes du CSA ont été promus par l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) auprès des entreprises et des acteurs du secteur privé dans les pays membres de l'OCDE, afin qu'ils appliquent ces Principes dans le cadre de leurs dispositifs de coopération au développement.

32. Les activités en cours incluent la promotion et la diffusion des Principes du CSA en vue de leur adoption par des organismes du secteur privé et s'articulent autour de concertations sur la manière dont les entreprises peuvent contribuer à leur application. Dans ce contexte, un atelier a été organisé pour permettre la mise en commun des connaissances et la définition des mesures prioritaires destinées à garantir l'application des Principes du CSA et leur prise en compte lors de la conception des programmes cadre.

33. Pendant l'Année internationale des légumineuses, en 2016, des organismes du secteur privé qui regroupent des associations nationales de producteurs de légumineuses, ont contribué aux travaux du Comité directeur chargé de coordonner les activités de l'année internationale par des apports techniques et financiers destinés à réaliser les différentes activités de sensibilisation à la manière dont les légumineuses contribuent au développement durable, à une bonne nutrition et à la sécurité alimentaire.

34. S'agissant de la participation du secteur privé aux processus en cours au sein de l'Organisation, la FAO a fourni un appui et des indications afin de veiller à ce que cette participation soit conforme aux Textes fondamentaux et à la Stratégie et repose sur des mécanismes efficaces, transparents et participatifs. Dans ce but, la concertation des parties intéressées sur la gouvernance des plateformes et des enceintes multisectorielles a été facilitée, comme dans le cas de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat (GACSA), du Programme mondial pour un élevage durable et lors des symposiums régionaux sur le thème «*L'agroécologie au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*» et, parmi les réunions d'envergure mondiale, le «*Symposium international de la FAO sur le rôle des biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition*».

B. La contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO

35. Suite aux recommandations de la Réunion conjointe en 2015 et conformément à la Stratégie, les efforts ont été intensifiés afin qu'en 2016 tous les partenariats intéressant le secteur privé continuent de faire des apports spécifiques à l'appui des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation et de l'Objectif supplémentaire 6 (Qualité, connaissances et services techniques), qui couvre plusieurs thèmes transversaux – parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition et changement climatique.

Objectif stratégique 1: Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition

36. Les activités réalisées dans le cadre des partenariats avec le secteur privé sont axées sur des questions intersectorielles qui ont une importance cruciale pour l'Organisation, car elles consistent à promouvoir des mesures de coordination et de soutien à l'égard de processus inclusifs relatifs à la sécurité alimentaire, la nutrition et le droit à une alimentation adéquate. À cet égard, la promotion et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers a suscité un grand intérêt au sein du secteur privé et bénéficié du soutien de celui-ci.

37. Ces partenariats mondiaux ont amélioré la visibilité et l'impact des initiatives de sensibilisation lancées à l'échelle internationale et locale par le biais de communiqués conjoints, de campagnes d'information relayées par les médias, du parrainage et de la promotion d'actions concertées dirigées par la FAO, dans le cadre de l'Objectif supplémentaire relatif aux thèmes transversaux (nutrition). Dans ce contexte, des partenariats stratégiques ont été conclus avec des

organismes qui collaborent à la réalisation de cet objectif, parmi lesquels on distingue entre autres: la *National Geographic Society*, l'Agence de presse espagnole *EFE* et le quotidien *El País*.

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches

38. Les activités menées à l'appui de l'OS 2 ont consisté à veiller à la mise en œuvre de modèles de gestion durable de l'entreprise à l'appui d'une gestion durable des ressources naturelles, par le biais d'un processus de gouvernance inclusif qui place les intérêts des petits producteurs au cœur du débat. L'aide fournie pour la mise en place, la diffusion et l'utilisation de pratiques optimales, d'instruments de renforcement des capacités et de connaissances institutionnelles relatives à la gestion et à la supervision durables des ressources naturelles a été un aspect essentiel des partenariats conclus avec le secteur privé pour appuyer cet objectif.

39. Ces initiatives de collaborations appuient des projets spécifiques dans les pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie et du Pacifique, qui visent à favoriser des politiques durables par le renforcement des capacités en matière de développement rural, de gestion forestière et d'utilisation durable de la terre, de mécanisation agricole durable et de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; certaines d'entre elles sont liées à l'Objectif supplémentaire relatif aux thèmes transversaux (changement climatique).

40. Parmi les partenaires qui soutiennent l'OS 2, citons: *Ikea*, *Google*, *Agridea - Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural*, *Réseau Asie-Pacifique pour la gestion durable des forêts (APF Net)*, *Fédération européenne des constructeurs de machines agricoles (CEMA)*, *Grupo TRAGSA*.

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

41. L'OS 3 a permis d'incorporer des partenariats destinés à appuyer le développement de chaînes de valeur inclusives et durables qui permettent aux producteurs et aux agriculteurs locaux d'augmenter leurs revenus. Ces partenariats appuient des initiatives diverses dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, qui instaurent un environnement favorable à la création d'emploi rural agricole et non agricole, en particulier grâce à l'amélioration de l'accès des petits agriculteurs aux informations agricoles et aux services financiers, au renforcement des capacités en matière de finance rurale et de crédit agricole tout en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, dans le cadre de l'Objectif supplémentaire relatif aux thèmes transversaux (parité hommes-femmes).

42. Les partenaires qui apportent leur appui à cet objectif sont entre autres: *La Fondation Grameen*, *AgriCord*, *l'Institut Boulder de microfinance*.

43. Par ailleurs, le soutien aux cibles de l'OS 3 s'articule autour de travaux qui sont réalisés conjointement avec des coopératives, des groupements de producteurs et divers types d'organisations fondées sur l'action collective. Ces partenaires stratégiques aident la FAO à s'acquitter de son mandat, notamment à éliminer la faim et la pauvreté, promouvoir des systèmes alimentaires durables par l'accès aux marchés des produits venant de l'agriculture familiale et accroître les revenus des populations rurales, en particulier chez les femmes et les jeunes. On trouvera plus loin divers exemples de ces formules de partenariats.

Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

44. Dans le cadre de l'OS 4, les initiatives de collaboration appuient des initiatives spécifiques d'accès à des financements ou à des investissements à l'appui des petits agriculteurs dans des pays africains, ainsi que les activités de soutien que la FAO fournit à ses partenaires en matière de mobilisation de ressources, de campagnes d'éducation nutritionnelle, de sécurité sanitaire des aliments, d'accès aux marchés des produits de l'agriculture familiale, entre autres aspects qui sont liés à l'Objectif supplémentaire relatif aux thèmes transversaux (nutrition). Au niveau mondial, ces partenariats encouragent l'adoption de mesures concrètes visant à réduire les pertes et les gaspillages alimentaires, par le biais de l'Initiative Save Food.

45. Les partenaires qui apportent leur appui à cet objectif sont entre autres: *La Fondation Rabobank, Messe Düsseldorf, le Club des exportateurs d'Espagne, Autogrill, Mars.*

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes

46. Les partenariats noués à l'appui de l'OS 5 visaient des activités de renforcement des capacités techniques dans le domaine de la logistique humanitaire et de l'agro-industrie, à l'intention des agents de terrain de la FAO et des associations locales dans les pays d'Afrique, en vue d'améliorer la gestion des risques et le renforcement de la résilience dans les pays concernés. Les partenaires qui apportent leur appui à cet objectif sont entre autres: *la Fondation Kuehne, MasterCard et la Fondation Rockefeller.*

C. Exemples de partenariats avec le secteur privé

47. Les exemples ci-dessous illustrent quelques-unes des réalisations obtenues dans le cadre de partenariats conclus avec le secteur privé pendant l'année 2016, à l'appui des objectifs stratégiques de l'Organisation.

a) *La Fondation Kuehne:*

1. Ce partenariat est considéré comme stratégique car il a permis à la FAO d'améliorer l'efficacité de son système logistique dans les interventions d'urgence de niveau 3 auxquelles la FAO collabore au Soudan du Sud et en Tanzanie. En 2013, les activités ont porté sur la conception et l'organisation de cours de formation sur le terrain dans le domaine de la logistique humanitaire et agro-industrielle à l'intention du personnel de terrain de la FAO et des partenaires locaux.
2. Il s'agit de la première collaboration officielle de la FAO avec un organisme s'occupant de logistique. Cette collaboration met en évidence l'action de l'Organisation dans le secteur de l'agro-industrie et de l'aménagement urbain, où la logistique contribue de façon déterminante à améliorer l'efficacité du système alimentaire. La FAO et la Fondation Kuehne ont mis au point un module de Logistique des aliments en milieu urbain, qui s'adresse aux responsables de l'aménagement urbain et aux municipalités; ces outils sont mis à la disposition de l'Organisation et de ses membres dans le but d'améliorer les capacités techniques. Compte tenu des résultats positifs obtenus, il est envisagé d'étendre ce partenariat à d'autres pays de la région d'Afrique et du Proche-Orient (Jordanie).

b) *Google:*

1. Google Maps et la FAO sont convenus de travailler en étroite collaboration pour rendre plus accessibles les outils géospatiaux appliqués à la veille et à la cartographie, ce qui permet de recourir à des technologies de pointe pour aider les pays à faire face au changement climatique, et de renforcer les capacités des spécialistes qui sont consultés dans le cadre des politiques forestières ou de l'utilisation des terres. En 2016, une équipe de travail spécialisée dans l'utilisation de l'information satellitaire à haute résolution comme outil de routine pour la gestion des ressources naturelles, constituée d'experts de Google et de la FAO, a été mise en place au Siège de l'Organisation et appuie divers projets. Un programme de formation dans le secteur forestier a été mis en marche, où les experts nationaux peuvent accéder à une période de formation et utiliser un programme informatique de la FAO ainsi que les bases de données géospatiales accessibles par l'intermédiaire de Google.
2. Ces outils permettent aux experts des pays d'obtenir en temps réel des données cartographiques ou des données de synthèse. Les perspectives de collaboration dans certains pays sont très vastes et peuvent conduire à des innovations dans des domaines très divers, qu'il s'agisse de la nutrition, de la lutte contre les ravageurs, de la gestion de l'eau ou du changement climatique.

3. De même, les divers usages du moteur de recherche de Google Earth qui sont à l'étude incluent la collecte, l'analyse et l'accès des données concernant des problèmes concrets, tels que: Le criquet pèlerin, les gaz à effet de serre, le déboisement et la dégradation des forêts, ou encore l'enregistrement des embarcations.

c) ***El País:***

1. En février dernier, El País et la FAO ont lancé des activités de collaboration diverses, dans le but d'améliorer et d'élargir l'information sur des questions liées à la faim, à l'agriculture et à l'alimentation. Au cours de ces premiers mois, 26 reportages ont été consacrés à des questions fondamentales, qui sont au centre des préoccupations de la société et suscitent des débats – notamment la paix et la sécurité alimentaire, le gaspillage d'aliments, la malnutrition et l'utilisation de la terre. Depuis mars dernier, un journaliste de *El País* est détaché à la FAO pour une période de formation, qui lui permettra de couvrir des thèmes relevant du mandat de l'Organisation.

d) ***Le Groupe TRAGSA:***

1. La collaboration mise en place en 2016 avec la Société de transformation agraire et avec la Société de technologies et services agraires (TRAGSA) est un des partenariats les plus récents avec le secteur privé. Il a pour objet des actions conjointes contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la promotion de systèmes de traçabilité et de suivi du bétail. Les activités déjà réalisées depuis sa récente création comptent entre autres: sa participation à l'Atelier sur l'harmonisation des systèmes d'identification et d'immatriculation (y compris la traçabilité) à Addis-Abeba (Éthiopie), en juin 2016, et le lancement d'un projet pilote à l'appui du Registre mondial des navires de pêche, une action qui est coordonnée par le Ministère de l'agriculture espagnol et le groupe TRAGSA.

e) ***La Fondation Rabobank:***

1. Le partenariat avec la Fondation Rabobank a été pour la FAO l'un des plus stratégiques de ces dernières années. En 2016, la collaboration réussie visant la conception et la mise en œuvre de projets destinés à faciliter l'accès au crédit et les investissements en faveur des petits agriculteurs en Tanzanie, en Éthiopie et au Kenya ont été poursuivis. Les ménages de petits exploitants touchés par cette initiative ont été au nombre de 500 en Tanzanie, de 400 en Éthiopie et de 1 500 au Kenya. En Éthiopie, la Fondation Rabobank fournira des financements à la FAO pour appuyer les activités de renforcement des capacités.
2. Au Kenya, ce partenariat a été étendu à un projet de conservation agricole reposant sur l'élaboration conjointe d'un modèle de financement en faveur des agriculteurs, qui a été mis en œuvre pendant la dernière campagne agricole.
3. En Tanzanie, les principales activités visent à renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs pour leur permettre de faire face aux besoins en termes de production, de commercialisation et d'entreposage et de satisfaire aux critères qui conditionnent l'accès au crédit. Le budget de cette initiative a été augmenté afin d'en prolonger la durée jusqu'en juin 2017.

f) ***Autogrill:***

1. Le partenariat entre la FAO et Autogrill comporte l'introduction de produits issus de la petite agriculture dans les restaurants du réseau Autogrill situés dans les aires d'autoroute et les aéroports. Cette année, l'offre de produits de l'agriculture familiale (barres de chocolat d'Équateur, noix de Bolivie et anacardes du Kenya) a été renforcée, tant pour la vente directe que dans les menus servis par les établissements du réseau européen d'Autogrill. De même, Autogrill a poursuivi ses activités au titre de l'Initiative Save Food et lancé des campagnes d'éducation nutritionnelle qui diffusent des messages clés concernant l'utilisation des aliments dans le cadre de

régimes alimentaires sains, notamment sur le thème de l'Année internationale des légumineuses, et propose des paniers repas à emporter. Cette action relève de l'Objectif supplémentaire relatif aux thèmes transversaux (nutrition).

g) Mars:

1. La contribution de la société Mars au programme de sécurité sanitaire des aliments de la FAO consiste à faciliter l'accès aux données techniques et à mettre à disposition des spécialistes sur des aspects clés, par exemple la traçabilité des aliments. En 2016, les mesures ont été centrées sur la réduction des risques de sécurité sanitaire liés à la contamination des aliments dues aux micro-organismes et aux toxines. Empêcher la contamination des aliments est un facteur essentiel pour améliorer la santé publique et la santé animale au niveau mondial.
2. Dans le cadre de ce partenariat, il convient de signaler la contribution de Mars à l'enquête de la FAO visant à déterminer les thèmes critiques en matière de sécurité alimentaire, et sa participation à une Table ronde sur la sécurité sanitaire des aliments organisée par la FAO à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association internationale pour la protection alimentaire, qui s'est tenue en juillet dernier.

h) MasterCard

1. Ce partenariat permet à MasterCard et à la FAO d'aider des ménages vulnérables, au moyen d'un programme de virements en espèces qui permet à ceux-ci d'acheter des biens de première nécessité et des intrants agricoles sur les marchés locaux. En 2016, la phase pilote de ce mécanisme a démarré dans le camp de réfugiés de Kakuma, dans le district de Turkana au Kenya, qui abrite actuellement 170 000 réfugiés provenant de pays voisins touchés par la guerre et la violence. La deuxième phase prévoit la distribution de cartes prépayées aux habitants du camp, qui les utiliseront pour acheter du charbon de bois produit par la communauté locale, et utilisé comme combustible dans des fours améliorés.
2. Ce partenariat devrait déboucher sur une initiative de collaboration future en matière de mobilisation de ressources, sous la forme d'un mécanisme dédié qui permettra aux clients de MasterCard de faire des dons à la FAO en faveur de la lutte contre la faim.

i) La Fondation Rockefeller

1. Dans le cadre de ce partenariat, qui a vu le jour en septembre 2016, la Fondation Rockefeller appuie le volet africain de l'Initiative mondiale de réduction des pertes et gaspillages alimentaires, qui s'attache à mettre en œuvre la Déclaration de Malabo sur l'agriculture et les pertes après-récolte à l'horizon 2025.
2. Il s'agit de renforcer les capacités institutionnelles en assurant la formation de fonctionnaires et d'acteurs du secteur privé dans le domaine de la conception de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement ayant pour but de réduire les pertes alimentaires. Ces initiatives seront essentielles pour sensibiliser les décideurs à la nécessité d'intégrer des stratégies visant la réduction des pertes après-récolte et du gaspillage de nourriture dans les plans nationaux d'investissement agricole dans certains pays, comme le Nigéria, le Kenya et la Tanzanie, et dans d'autres pays auxquels l'Union Africaine accorde la priorité dans le cadre du programme de la Fondation Rockefeller «YieldWise», consacré à la réduction des pertes après-récolte en Afrique.
3. Par ailleurs, la collaboration avec la communauté de pratiques sur la mesure de la résilience, un réseau promu par la Fondation Rockefeller, a permis un échange de connaissances sur la base des travaux que la FAO réalise dans ce domaine au titre de l'Initiative Save Food et du Réseau d'information sur la sécurité alimentaire. C'est ainsi que la FAO a joué un rôle de chef de file dans le lancement du projet pilote sur la mesure des capacités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en matière de résilience.

La Fondation Rockefeller a mis à disposition de la FAO les ressources financières nécessaires à la réalisation des activités mentionnées ci-dessus.

D. Exemples de partenariats avec des coopératives et des organisations de producteurs

48. Les partenariats avec des coopératives et des organisations de producteurs représentent 5 pour cent de la totalité des partenariats souscrits. Le Cadre stratégique de la FAO reconnaît que ces collectivités sont importantes si l'on veut réduire la pauvreté rurale et œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces à l'échelle nationale et internationale.

49. Les initiatives visant à renforcer les capacités en matière de gestion et d'organisation de coopératives et d'organisations de producteurs sont étroitement liées aux actions menées en collaboration avec les organisations de la société civile, et seront donc décrites dans le Rapport sur la Stratégie en matière de partenariats avec les organisations de la société civile.

50. Le présent rapport comprend quelques exemples de collaboration avec des coopératives et des organisations de producteurs, qui montrent la promotion de modèles commerciaux inclusifs, axés sur des aspects techniques tels que l'accès des femmes au crédit, l'investissement responsable, la mécanisation agricole et la résilience, réalisées spécialement à l'appui de l'OS 3 de l'Organisation. Il s'agit de la collaboration avec les organismes suivants:

a) L'Alliance coopérative internationale (ACI)

1. La FAO travaille avec l'ACI à l'élaboration d'une base de données mondiale et d'une plate-forme en ligne consacrée à la législation en matière de coopératives et contenant des informations sur l'encadrement des coopératives au niveau national. Dans ce cadre, une série de forums, d'études et d'événements ont été menés à bien afin de promouvoir le rôle des coopératives à l'égard de la sécurité alimentaire, par exemple à Maseru (Lesotho), en juin 2016, en Éthiopie, au Québec (Canada).

b) L'Union des producteurs agricoles du Québec - Développement international (UPA-DI):

1. Le partenariat avec UPA-DI a permis de promouvoir des initiatives destinées à renforcer les organisations de producteurs en Afrique du Nord. Trois guides ont été élaborés pour la formation de formateurs dans les domaines suivants: i) planification stratégique: du diagnostic organisationnel à la gestion de projets; ii) renforcement du mécanisme de dialogue et de négociation entre les organisations de producteurs et d'autres agents; iii) gestion financière. Par ailleurs, quatre ateliers nationaux ont été consacrés au renforcement des mécanismes de dialogue politique et à la négociation, en Algérie, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie, entre novembre et décembre 2015, et un atelier sous-régional sur la gestion financière des organisations de producteurs s'est tenu à Tunis en avril 2016.
2. L'UPA-DI appuie également la conception et la mise en œuvre d'un projet destiné à soutenir la réforme de la loi sur les coopératives agricoles en Égypte (TCP EGY/3503), une activité qui est menée en étroite collaboration avec le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, et avec le Siège de la FAO, pour assurer l'exécution des principales activités prévues en 2016 et 2017.